

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/1

Vendredi 16 janvier 2026 à 19h30

1/ APPROBATION DU PV DE REUNION DU 2 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ QUESTIONS DELIBEREES

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 2 décembre 2025
3. Décision modificative relative au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et à la régularisation des centimes
4. Indemnité de résiliation de bail et transfert de la gestion de l'aire d'accueil de camping-cars au 1^{er} mai 2026
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place d'une sirène d'alerte à la population SAIP
6. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes.
7. Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2026

DELIBERATION N° 2026/1

Objet : Décision modificative relative au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et à la régularisation des centimes

L'an deux mille vingt-six et le seize janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des Fêtes, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D. PERELLO, G. CHABAUD, M. CENCIARELLI, E. LAUGIER, M. CHABAUD, J. GUITON, JC DONGUY, F. ROCHE, M. DIDIER, H. CHABOWSKI, N. CARRARA, N. CLOCHARD.

Pouvoirs : E. DE TIMARY pouvoir à D. PERELLO, M. MICHEL pouvoir à M. CENCIARELLI,

Absent : F. PEZIERE

Secrétaire de séance : M. CENCIARELLI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de l'exercice 2025 concernant le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales et une régularisation des centimes.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Objet	Montant
014	739	dilico	+ 10 485€
014	739	Régularisations des centimes	+ 14 374€
011	615213		- 24 859€

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer
Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés avec deux voix contre (Hervé CHABOWSKI et Jean-Claude DONGUY)

VU le budget de la commune,

APPROUVE la décision modificative ci-dessus

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Mauricette CENCIARELLI



Le Maire



Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2026

DELIBERATION N° 2026/2

Objet : Indemnité de résiliation de bail et transfert de la gestion de l'aire d'accueil de camping-cars au 1^{er} mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des Fêtes, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D. PERELLO, G. CHABAUD, M. CENCIARELLI, E. LAUGIER, M. CHABAUD, J. GUITON, JC DONGUY, F. ROCHE, M. DIDIER, H. CHABOWSKI, N. CARRARA, N. CLOCHARD.

Pouvoirs : E. DE TIMARY pouvoir à D. PERELLO, M. MICHEL pouvoir à M. CENCIARELLI,

Absent : F. PEZIERE

Secrétaire de séance : Mauricette CENCIARELLI

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2018-5 du 25 janvier 2018 et n° 2025-47 du 29 septembre 2025 prises par le conseil municipal de Goult pour l'approbation du bail à construction conclu avec la SAS CAMPARK et pour l'acquisition de l'installation du matériel de l'aire de stationnement.

Au terme du bail à construction, il a été convenu que la commune de GOULT donnait à bail d'une durée de 30 ans à la SAS CAMPARK, un terrain cadastré section H 496 lieudit les Virginières afin d'y réaliser et d'exploiter une aire de camping-cars de 39 places.

En date du 22 octobre 2025 la commune a fait l'acquisition auprès du PNRL de parcelles longeant la véloroute, dont la parcelle H 496 supportant l'aire de camping-cars.

Depuis 2021, 1^{ère} année d'exploitation de l'aire par le Preneur, la dynamique de l'offre n'a eu de cesse de progresser. L'aire d'accueil de camping-cars a ainsi trouvé sa place dans l'offre d'équipements touristiques de notre région. Fort de ce résultat, la SAS CAMPARK nous a fait part de son désir de se recentrer sur son cœur de métier et de proposer à la commune de lui transférer la gestion de l'aire de GOULT.

Ce transfert de gestion permettra à notre commune de disposer et de maîtriser un outil de sa politique de promotion touristique.

Une expertise a été réalisée au mois de mai 2025 par le cabinet TOULOUZE-PONS portant sur l'évaluation de l'activité (analyse statistique de la fréquentation, analyse comptable des exercices 2021 à 2024) et sur la valeur de l'ensemble estimée à 309000 €.

Monsieur le Maire propose la résiliation du bail à construction moyennant une indemnité d'un montant de 300 000 €.

La résiliation interviendra à compter du 1^{er} mai 2026 et l'indemnité sera versée à compter de cette date. Il rappelle que le budget 2025 avait déjà inscrit cette opération dans sa section d'investissement.

Cette opération, ainsi que les modalités de son application, fera l'objet d'un acte devant notaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- Approuve le transfert de la gestion de l'aire d'accueil de camping-cars
- Décide d'en assurer le fonctionnement
- Accepte le versement à la SAS CAMPARK d'une indemnité de résiliation du bail à construction d'un montant de 300 000 euros
- Dit que cette dépense sera inscrite au BP 2026
- Confie à Maître Ludovic GOSSEIN, notaire à Apt le soin de rédiger l'acte correspondant.

La secrétaire de séance

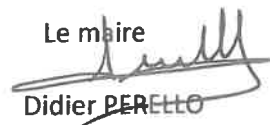
Mauricette CENCIARELLI



Pour extrait conforme

Le maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2026

DELIBERATION N° 2026/3

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en place d'une sirène d'alerte à la population SAIP

L'an deux mille vingt-six et le seize janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des Fêtes, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D. PERELLO, G. CHABAUD, M. CENCIARELLI, E. LAUGIER, M. CHABAUD, J. GUITON, JC DONGUY, F. ROCHE, M. DIDIER, H. CHABOWSKI, N. CARRARA, N. CLOCHARD.

Pouvoirs : E. DE TIMARY pouvoir à D. PERELLO, M. MICHEL pouvoir à M. CENCIARELLI,

Absent : F. PEZIERE

Secrétaire de séance : M. CENCIARELLI

Monsieur le maire fait référence à la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets communs DETR/DSIL/DSIL sur l'exercice 2026.

La commune a un projet de remplacement de la sirène d'alerte à la population de la mairie.

L'enveloppe financière globale est estimée à 23 140€ (honoraires maîtrise d'œuvre, étude et réalisation de diagnostics, travaux)

Pour mener à bien cette opération, la commune de Goult a la possibilité de solliciter une aide financière de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2026.

En effet, cette opération relève de la catégorie d'opérations prioritaires **a2)** « investissements voirie et équipements communaux et intercommunaux »

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Montant estimatif des dépenses HT	23 140€ Pose, fournitures, installation, mise en service : 23 140€
Ressources prévisionnelles de l'opération	ÉTAT : DETR : 11 570€ HT Taux : 50% Part de la collectivité : 11 570€ HT taux 50%

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

VU le budget de la commune,

ADOpte la réalisation de l'opération d'investissement « Mise en place d'une sirène d'alerte à la population SAIP

ARRETE les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des demandes de subventions se rapportant au projet ;

SOLLICITE un financement de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2026 à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 23 140€ soit 11 570€ ;

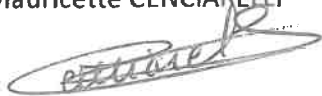
PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2026 de la commune ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Mauricette CENCIARELLI



Le Maire


Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2026

DELIBERATION N° 2026/4

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes

L'an deux mille vingt-six et le seize janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des Fêtes, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D. PERELLO, G. CHABAUD, M. CENCIARELLI, E. LAUGIER, M. CHABAUD, J. GUITON, JC DONGUY, F. ROCHE, M. DIDIER, H. CHABOWSKI, N. CARRARA, N. CLOCHARD.

Pouvoirs : E. DE TIMARY pouvoir à D. PERELLO, M. MICHEL pouvoir à M. CENCIARELLI,

Absent : F. PEZIERE

Secrétaire de séance : M. CENCIARELLI

Monsieur le maire fait référence à la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets communs DETR/DSIL/DSIL sur l'exercice 2026.

La commune a un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes

L'enveloppe financière globale est estimée à 29 376,90€ (frais de prestation et étude, travaux)

Pour mener à bien cette opération, la commune de Goult a la possibilité de solliciter une aide financière de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2026.

En effet, cette opération s'inscrit dans la catégorie d'opérations éligibles à savoir la transition énergétique - développement des énergies renouvelables

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Montant estimatif des dépenses HT	29 376,90€ Pose, fournitures, installation, mise en service, raccordement ENEDIS : 29 376,90€
Ressources prévisionnelles de l'opération	ÉTAT : DETR : 14 688,45€ HT Taux : 50% Part de la collectivité : 14 688,45€ HT Taux 50%

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

VU le budget de la commune,

ADOpte la réalisation de l'opération d'investissement « Installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes

ARRETE les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des demandes de subventions se rapportant au projet ;

SOLLICITE un financement de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local) 2026 à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 29 376,90€ soit 14 688,45€

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2026 de la commune ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Mauricette CENCIARELLI



Le Maire


Didier PERELLO

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- Extension Mairie : le doublage et l'isolation intérieure sont terminées. Le carrelage du sous-sol est fait. La pose des faux-plafonds des bureaux est commencée.
- Lotissement du Grand Verger : après le bornage du géomètre, le personnel a procédé à l'arrachage de la haie située au nord pour permettre la création de la voirie. Une nouvelle haie sera plantée à la fin de l'aménagement.
- Installation de la vidéo protection : l'accord préfectoral obligatoire pour la pose des caméras est attendu pour la fin du mois.